



Banyuls
sur mer
LA LUMINEUSE

Département des Pyrénées-Orientales
COMMUNE DE BANYULS-SUR-MER

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

ARRETE N° 210/C/2018

Portant fermeture du stade municipal Pierre Gastou

MAIRIE

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure ;

Considérant qu'en raison des intempéries de ces derniers jours, et des risques d'orages annoncés pour les journées de samedi 17/11 et dimanche 18/11/2018, il convient de réglementer l'utilisation du stade municipal Pierre Gastou ;

Considérant qu'il appartient au Maire de prendre toutes dispositions afin de veiller au respect du bon ordre, de la sécurité, de la tranquillité et de la salubrité publique, et de prévenir tous incidents lors de manifestations publiques ;

ARRETE :

Article 1^{er}. L'accès au stade municipal Pierre Gastou sera interdit à tous piétons, joueurs et véhicules, du samedi 17 novembre au lundi 19 novembre 2018, afin d'en assurer la sécurité et d'en préserver l'état.

Article 2. Le présent arrêté sera affiché sur le portail du stade, et sera transmis aux clubs sportifs qui l'utilisent habituellement.

Article 3. Toutes infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et aux règlements en vigueur.

Article 4. Monsieur le Directeur Général Des Services, Monsieur le Commandant de la communauté de brigades de gendarmerie de Port-Vendres, Monsieur le responsable de la police municipale sont chargés, et Monsieur le responsable des services techniques, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie leur sera remise.

Fait à Banyuls-sur-Mer, le 16 novembre 2018

P/Le Maire,

L'Adjoint Délégué,

Olivier CAPELL

